

**Extrait des délibérations**  
de la Commission permanente

**N° CP-2021-1-3-1**

**Séance du** lundi 25 janvier 2021

**DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DES SAGE DE LA LAUCH ET DE LA DOLLER**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, KALTENBACH-ERNST Nathalie, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, Mme KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGL Sébastien

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme ALFANO Alfonsa donne procuration à Mme DELATTRE Cécile  
Mme BOHN Patricia donne procuration à M. MUNCK Marc  
Mme BUFFET Françoise donne procuration à M. CAHN Mathieu  
M. CARBIENER Thierry donne procuration à M. JANDER Nicolas  
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BERTRAND Rémi  
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel  
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre  
M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle  
Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à Mme THOMAS Nicole  
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Éric  
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. BIERRY Frédéric  
Mme LEHMANN Marie-Paule donne procuration à M. Etienne BURGER  
M. MAURER Jean-Philippe donne procuration à M. BIERRY Frédéric  
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à M. HAGENBACH Vincent  
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme JEANPERT Chantal  
M. OEHLER Serge donne procuration à Mme BEY Françoise  
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy  
M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne  
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas  
M. WOLF Etienne donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSE :**

ADRIAN Daniel

**ABSENTS :**

COUCHOT Alain, MATT Nicolas, PFERSDORFF Françoise

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-4 du 1er janvier 2021 relative aux délégations de compétences de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le courrier de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin sollicitant la désignation des nouveaux représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch et de la Doller,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département du Haut-Rhin en date du 10 décembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch et de la Doller,
- Désigne comme représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des Commissions Locales de l'Eau :
  - du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch :  
MM. Alain GRAPPE et Pierre VOGT, en qualité de titulaires,
  - du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller :  
Mme Annick LUTENBACHER, en qualité de titulaire.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité